

Nous revenons sur nos pas et empruntons la rue Christian pour tourner à droite dans la rue Mahia. Nous continuons rue Guilitte, puis nous tournons à gauche rue de Seressia. Nous empruntons à droite le chemin de terre qui longe la ferme pédagogique Speliers et continuons tout droit pour arriver jusqu'à la ferme de la Malaise.



Cette dernière était le siège de la seigneurie locale. Jadis vaste demeure protégée par des meurtrières, ceinturée de douves et au portail flanqué de tours, cette ferme-château forme un remarquable ensemble en quadrilatère. Le portail, aux belles voussures, présente une feuillure qui laisse présumer l'existence, autrefois, d'un pont-levis. Les douves sont aujourd'hui comblées.

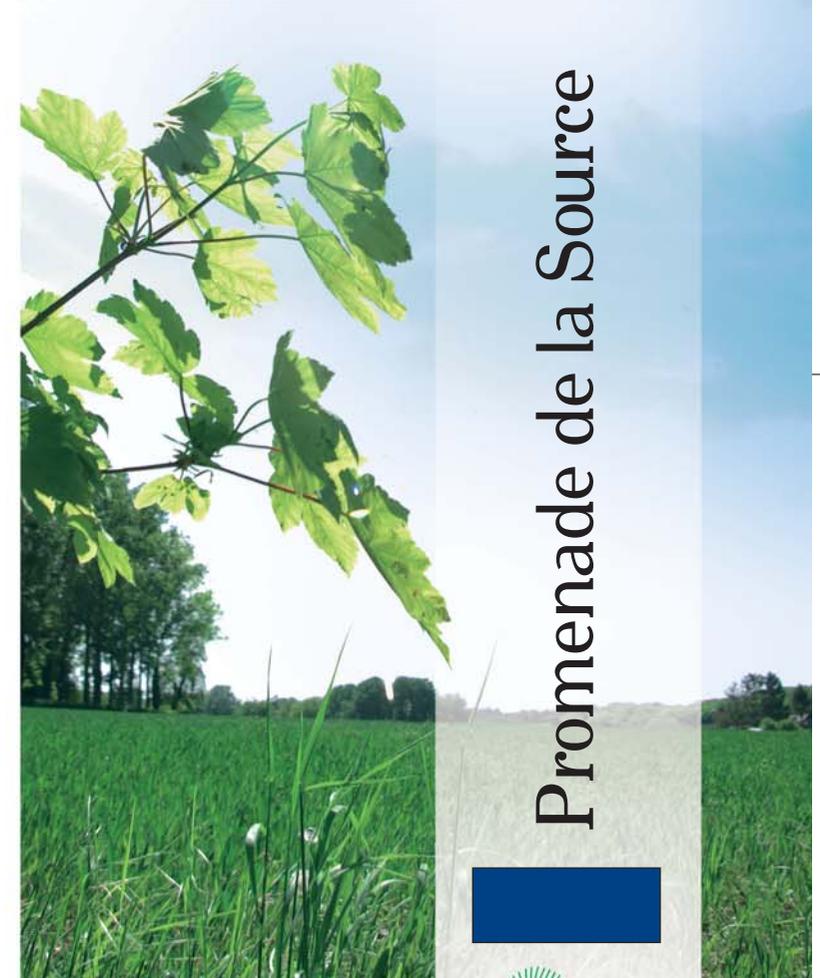


Notons aussi les volumes imposants des granges hesbignonnes, qui reflètent l'importance des cultures. De plus, il n'est pas rare d'apercevoir la chouette effraie qui y niche volontiers.

Nous descendons pour rejoindre la rue de la Fontaine à droite et pouvons découvrir sur notre droite la ferme du Pairon. Elle était autrefois le siège de la cour de justice de Waret.



A côté de cette ferme se trouve la chapelle Saint-Donat 3 qui servait jadis de halte à la procession. Nous sommes revenus à notre point de départ.



HR 01 • 8,9 km



Difficulté : faible,

Accessible aux poussettes.

Départ : rue de la Fontaine à Waret-l'Evêque, parking en contrebas de l'église.



Dès le Moyen-Age, la localité relève, comme son nom l'indique, de la mense épiscopale. Nous quittons le parking en laissant l'**église Saint-Nicolas** **1** sur notre droite.

Nous empruntons un chemin sur notre gauche pour arriver au lieu-dit "Bois Planté". Les origines de cette appellation sont inconnues. S'agirait-il d'un bosquet aujourd'hui disparu et planté par l'homme ? Ou est-ce un nom issu de la mode au 19^e siècle de qualifier les lieux par des dénominations exotiques (Bois Planté, Java...)?

Notre promenade est égayée par un gazouillis musical, varié, vif, composé de roulades et de trilles : c'est la **linotte mélodieuse** qui nous accompagne avec son âme musicienne.



Nous traversons la chaussée de Wavre pour nous diriger vers la rue Maison Blanche. Situé un peu à l'écart du tracé balisé, le centre de réhabilitation pour oiseaux handicapés est à découvrir au n°5 de la rue. Le centre est ouvert de mai à fin août à partir de 13h30 (hors saison visite sur demande au 0495/96.00.94).



Nous continuons notre chemin vers le Trou du Bois. **2** La région était jadis bien plus boisée qu'il n'y paraît aujourd'hui. Au 12^e siècle, l'essor démographique et la diffusion des nouveaux moyens techniques vont permettre de multiplier les labours. On y cultive de plus en plus de terres, gagnées sur les bois environnants. Au 18^e siècle, ce hameau s'appelait "l'entrée du bois" et désignait l'existence d'un bois rejoignant ceux de Moxhe et de Bierwart.



Arrivés au bois de Moxhe (terme désignant une terre humide), nous pouvons y rencontrer de nombreuses **jonquilles** en saison (souvent dès le début du mois d'avril).

Après un bref passage rue du Bois de Moxhe, nous tournons à droite dans un sentier qui nous conduit à la **source de la Burdinale** dans une pâture de Waret-l'Evêque.



Celle-ci quitte le village à la ferme de la Fontaine pour traverser en long le village de Burdinne, village qui par ailleurs lui a donné son nom. Nous vous invitons à observer les zones humides autour de la source de la Burdinale.

L'hiver, il n'est pas rare de pouvoir observer plusieurs espèces d'oiseaux hivernants comme le verdier d'Europe, le chardonneret élégant, le **pinson des arbres**, la **grive litorne** et la grive draine. Le tracé sinueux du ruisseau à travers le village est marqué par une végétation particulière que nous pouvons suivre derrière les jardins des maisons situées rue bois des Haies. Le terme "haie" ou "haye" signifie "bois des petits bois" et désigne un bois peu étendu ou parfois une garenne, un lieu boisé où les **lapins** vivent à l'état sauvage.



Charte des promeneurs

Chers promeneurs, la marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux. Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux : tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles. La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature. Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage. Merci.

Avertissement

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls. Ni la Maison du Tourisme, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenus responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.

En cas d'urgence...

- Services de police : 101
- Service d'urgence : 100
112 via GSM/mobile
- Médecin de garde : renseignements au 1307
- Pharmacie de garde : 0900-10.500
www.pharmacie.be
- Croix-rouge : 105

Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne ASBL

rue de la Burdinale, 6 • 4210 Burdinne
Tél. 085/25 16 96 • Fax 085/25 17 96
E-mail : mtourisme@burdinale-mehaigne.be
Site internet : www.tourismebm.be



Projet cofinancé par la Région wallonne et l'Union européenne